

Compte rendu du conseil du jeudi 21 septembre à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Martine RAISON, Roseline PACCARD, Pascal SIMONET, Christophe MARION.

Secrétaire : Jean François REHFUSS.

- Le compte-rendu du conseil du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Délibération N° 28 : Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 29 : Les nouveaux tarifs du SICOPAL sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N° 30 : Les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N° 31 : Le principe du paiement des heures supplémentaires des employés de la mairie est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 32 : Mr Boyre, signataire d'une promesse de vente d'un terrain à bâtir sur le lotissement communal du Clos du Puits n'a pu tenir cet engagement. Après débat, il est décidé de demander à Monsieur Boyre l'indemnité d'immobilisation prévue dans les termes du contrat signé devant notaire, soit 10% du prix de vente TTC de la parcelle.

Délibération N° 33 : Décision modificative N° 3. Les crédits pour combler la hausse de la taxe foncière sont votés à l'unanimité.

Délibération N° 34 : Décision modificative N° 5 : Apurement de la somme due au SIDEC pour les travaux 2022. Crédits votés à l'unanimité.

Délibération N° 35 : DM N°4 : Remboursement du prêt relais.

- Questions d'actualité :

- Le maire fait le point sur l'état des finances de la commune. Le montant des travaux engagés en 2023 s'élève à 107 533.00 € ; Compte tenu des différentes subventions de l'état ou du département et du FCTVA que la commune récupère, le total reste à charge sera de 48 782.00 €. La hausse des bases des taxes foncières, hausse décidée par l'état, rapportera environ 4 000.00 € à la commune. L'éclaircie et la vente des résineux des parcelles 6,7 et 8 de la forêt communale rapporteront 5 500.00 €. La vente des hêtres de la parcelle 19 est prévue pour cet automne.

- Les différents travaux prévus sur la commune, et notamment les travaux d'assainissement, sont actuellement en attente. Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont été arrêtés pour cause de mauvaise exécution et devront être repris. La mise en séparatif du secteur de La Mouille a fait l'objet d'une demande officielle de subvention par ECLA et devrait être réalisée dans les mois qui viennent. La réfection du chemin de La Mouille se fera à l'issue de ces travaux.

L'entreprise Effage procédera cet automne à la dépose d'une vingtaine de luminaires de l'éclairage public. Le matériel obsolète sera remplacé par des lampes LED qui consomment moins d'énergie. Cette opération est subventionnée par le SIDEC et le fonds vert. Elle coûtera 3 100.00 € à la commune. Une deuxième opération concernant le réseau d'électricité aura lieu en début 2024. Elle concernera le renouvellement de l'éclairage public route des Champs Fleuris et le renforcement du réseau afin d'alimenter deux lotissements privés prévus dans ce secteur sur des terrains constructibles.

La conduite d'eau qui alimente la nouvelle borne incendie chemin des Vieux Monts a semble t'il été mal dimensionnée et le débit de la borne est insuffisant. Gaël Monneret se charge d'alerter les responsables de ces travaux pour remédier à ce dysfonctionnement.

Des travaux d'entretien sont prévus en forêt : nettoyage de la parcelle 26 par monsieur Pèlerin et ouverture de cloisonnements dans la parcelle 28 par l'entreprise Raymond.

- la vente des terrains du lotissement est actuellement au point mort, sans doute du fait d'une conjoncture défavorable qui gêne les éventuels acheteurs, et notamment les plus jeunes, dans leurs projets de construction...

- Questions diverses :

- Les différentes activités de La Pannessiéroise ont repris leurs activités. Le maire souligne le succès des nombreuses manifestations de l'été et remercie les membres de l'association et leur président pour leur contribution à la vie du village.

- Le suivi scolaire, aussi bien dans le domaine pédagogique que dans celui des transports sera assuré par Thomas Roussé.

- Depuis la réfection de la rue de Jeanne d'Arc, les véhicules qui l'empruntent semblent ne pas respecter la vitesse en agglomération. Une enquête menée par le bureau d'étude voirie d'ECLA montre que 400 passages ont lieu chaque jour. La vitesse moyenne est de 30 km/h. Il n'y a donc pas lieu de mettre en place un matériel qui permettrait de réduire la vitesse. Par contre, le carrefour entre le chemin des Champs Fleuris et le chemin de Roussin doit être aménagé. Une étude dans ce sens sera menée cet automne. Monsieur Racle nous indique que la vitesse de certains véhicules est excessive au carrefour entre le chemin de la Terrasse et la rue des Vieux Monts. Un comptage des véhicules et de leur vitesse est demandé auprès des services d'ECLA. La route de la Terrasse est une voie départementale. Il sera demandé si la pose d'un panneau indiquant un rétrécissement de chaussée est possible.

- Le plan du cimetière a été complètement actualisé et le registre des concessions révisé par Anne-Marie Péguillet. La commune pourra donc mettre à jour ces concessions et lancer une recherche des propriétaires des tombes qui paraissent abandonnées. A cet effet, des affichettes seront disposées devant les tombes qui ne sont pas entretenues.

La séance est levée à 23 heures.

Prochaine séance en fonction des circonstances.

Le maire : M.Monnet